



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada annonce la reconduction du régime de droits des actionnaires

MONTREAL, le 4 mai 2020 /CNW Telbec/ - Air Canada (TSX: AC) (OTCQX: ACDVF) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a approuvé la reconduction de son régime de droits des actionnaires. Le régime de droits reconduit demeure essentiellement inchangé par rapport au régime de droits actuel d'Air Canada. Il n'est pas adopté en réponse à un projet particulier de prendre le contrôle d'Air Canada et, à la connaissance du conseil d'administration, aucune offre publique d'achat n'a été lancée sur Air Canada ou n'est imminente. Le régime de droits reconduit est semblable aux régimes adoptés dernièrement par d'autres sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires.

Le régime de droits reconduit fera en sorte qu'Air Canada et ses actionnaires continuent de bénéficier des avantages du régime de droits actuel d'Air Canada, qui doit expirer à la fermeture des bureaux le lendemain de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 d'Air Canada. Comme pour le régime actuel, le régime de droits reconduit a pour objet de veiller à ce que tous les actionnaires d'Air Canada soient traités équitablement à l'occasion d'une offre publique d'achat ou d'une autre prise de contrôle visant Air Canada.

Le régime de droits reconduit prendra effet à la fermeture des bureaux le lendemain de sa confirmation et de son approbation par les actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires prévue le 25 juin 2020. S'il est ainsi approuvé, le régime de droits reconduit demeurera en vigueur jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023, et sera reconduit conformément à ses conditions pour une autre durée de trois ans (de 2023 à 2026) si les actionnaires ratifient cette reconduction au plus tard à cette assemblée de 2023.

Le texte complet du régime de droits sera déposé et affiché sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ils peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des prévisions, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions futures. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « préliminaires », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, dont celles décrites aux présentes, et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par les énoncés prospectifs du fait de divers facteurs, notamment ceux dont il est fait mention dans les documents d'information d'Air Canada, qu'il est possible de consulter au www.sedar.com, et, en particulier, ceux indiqués à la rubrique 14 « Facteurs de risque » du rapport de gestion pour le premier trimestre de 2020 d'Air Canada et à la rubrique 20 « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel de 2019 d'Air Canada. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date du communiqué (ou à la date à laquelle ils ont été faits) et ils sont susceptibles de changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus grand transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes du monde et il a accueilli plus de 51 millions de clients en 2019. Air Canada est membre cofondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde. Air Canada est le seul transporteur d'envergure internationale offrant une gamme complète de services à détenir la cote quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax, qui a également proclamé Air Canada meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord pour 2019. Pour de plus amples renseignements sur Air Canada, consultez aircanada.com/media, suivez @AirCanada sur [Twitter](#) et joignez-vous à Air Canada sur [Facebook](#).

Internet : aircanada.com/media

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: media@aircanada.ca

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 